

De quoi parle-t-on ?

Le contrat RC pro - Sécurité permet de protéger les professionnels de la sécurité contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle.

De qui parle-t-on ?

Professionnels et entreprises

- De toutes tailles, **jusqu'à 1Md€ de chiffre d'affaires**
- Preneur d'assurance situé en **France**, Filiales **Monde entier**

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « cibles »	Activités « exclues »
<ul style="list-style-type: none"> • Gardiennage, surveillance, filtrage • Télésurveillance • Sécurité incendie • Enquêteur / Détective privé • Vente, installation et maintenance : <ul style="list-style-type: none"> ○ de systèmes d'alarme vol et incendie ○ d'équipements de télé-sécurité et télésurveillance ○ d'alarmes sociales ○ de systèmes de géolocalisation et de suivi ○ de systèmes légers de lutte contre l'incendie • Gardes du corps / Protection rapprochée • Transport de fonds • Contrôle dans les aéroports • Intervention / désincarcération sur ascenseurs • Interventions armées 	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de sécurité d'un site ou d'une manifestation • Conception, fabrication de produits • Négocier de produit, sans prestation d'installation associée • Vente, installation et maintenance de systèmes d'extinction incendie à déclenchement autonome (type sprinkler) • Vente, installation et maintenance de systèmes lourds de lutte contre l'incendie

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Activités étendues
- CA maximum : 1M€
- Limite de garanties : 1M€
- Garanties standards

Souscription sur-mesure :

- Toutes activités
- Toute taille d'entreprises
- Garanties sur-mesure
- Couverture large et montants de garantie adaptés

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

RC professionnelle	Garanties « Avantage Plus »	Garantie optionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels • Dommages matériels • Manquement contractuel et faute professionnelle • Violation des droits de propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à votre réputation • Remplacement d'un homme clé • Contestation de créance 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique

Principaux frais pris en charge

- Frais de défense.
- Dommages et intérêts.
- Frais additionnels et correctifs.
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties Avantage Plus.

Exemples de mise en cause possible

Responsabilité Civile Professionnelle :

- **Faute professionnelle** de l'assuré qui a mal estimé le nombre de détecteurs nécessaires à la bonne performance du système
- **Pertes des clefs confiées** à l'assuré, qui entraîne une demande pour leur remplacement et pour le changement de toutes les serrures

- **Manquement contractuel** de l'assuré qui ne signale pas l'incendie dans les délais d'intervention stipulés au contrat, le retard ayant engendré une aggravation du sinistre
- **Dommage corporel** causé par le chien de l'assuré ayant fait tomber un passant

Garanties Avantages Plus :

- **Propos négatifs tenus publiquement par le client d'un assuré** nécessitant des frais de restauration de son image.
- **Remise en cause par un mandataire judiciaire** d'un paiement reçu par l'assuré avant la procédure collective d'un de ses clients (créance contestée).

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Plus de 15 ans d'expérience sur le marché français dans les métiers de la sécurité

Produit

- Garantie « Tous sauf » sans sous-limite
- Une couverture étendue des atteintes à la propriété intellectuelle et à la vie privée
- Garanties "dommages" intégrées d'office (« Avantages Plus »)

Équipe

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne performant : MyHiscox

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect ?

Est-ce que vous garantissez les dommages causés par le chien du salarié de l'assuré ?

Oui, le plus souvent, les chiens n'appartiennent pas à l'assuré, mais à leurs salariés agents cynophiles, le contrat garantit les dommages causés par le chien pendant l'exercice des activités garanties

Est-ce que la garantie perte de clefs est sous limitée ?

Non, la perte des clefs confiées est garantie sans sous-limite, ce qui est un vrai gain car ce type de sinistre peut avoir un coup très important, par exemple si l'assuré perd un trousseau comprenant les clefs de plusieurs clients (toutes les serrures seront à changer, et les clefs à remplacer)

Est-ce que vous garantissez les gardes du corps armés ?

Oui, nous pouvons garantir l'utilisation d'armes, sur étude

Je ne peux pas obtenir mon agrément CNAPS sans produire une attestation d'assurance RC professionnelle, et vous ne garantissez pas si je ne dispose pas de l'agrément, y-a-t-il une solution ?

Oui, nous accompagnons les entreprises en cours d'obtention d'agrément CNAPS. Si vous acceptez les conditions d'assurance proposées, nous vous délivrerons une attestation provisoire, qui vous permettra de compléter votre demande d'agrément. Les garanties du contrat prendront effet au lendemain de l'obtention de l'agrément CNAPS.

Le saviez-vous ?

- En France, le marché de la sécurité génère un **chiffre d'affaires de 29,8Md€**
- Le secteur compte plus de **12 000 entreprises**, dont **8 500** ne comptent qu'un salarié
- Les **micro-entreprises** représentent **78 %** des sociétés de sécurité privée en France en 2021.
- **50 000** agents de sécurité privée seront mobilisés pour assurer la sécurité des **JO 2024**

Sources : Sécuritas (2021), INSEE (2021), Ministère de l'Intérieur (2023).